

Afrique du Sud : Zuma peut être poursuivi pour corruption

BBC Afrique, 13 octobre 2017 En Afrique du Sud, le juge Eric Leach de la Cour suprême d'appel de Bloemfontein (centre) a confirmé vendredi que le président Jacob Zuma (photo) pouvait être poursuivi pour corruption dans un dossier relatif à des ventes d'armes ouvert contre lui il y a une dizaine d'années. Il a rejeté un appel du chef de l'Etat contre la décision de relancer contre lui 783 inculpations de corruption, fraude fiscale et extorsion de fonds.

M. Zuma est accusé d'avoir touché des pots-de-vin du temps où il était vice-président. Cela portait sur un contrat d'armement de 4,2 milliards d'euros signé en 1999 par l'Afrique du Sud avec plusieurs entreprises européennes. C'est maintenant au parquet général sud-africain de décider de relancer ou non le dossier et, éventuellement, de renvoyer Jacob Zuma devant un tribunal. Il avait alors été formellement inculpé, mais ces poursuites avaient été abandonnées en 2009 au motif qu'elles avaient été, selon le parquet général, motivées politiquement.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});